



CONSEIL COMMUNAL DU 13 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 13 novembre 2024 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny
DEVILLERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC,
Xavier JARBINET, Valérie DUPAS, Jean-François MISSAIRE,
Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général

Excusés : **Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers**

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20h02.

Monsieur le Bourgmestre remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Clavir et Monsieur De Rive, Conseillers.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence pour les points suivants :

- *7. Ordonnance de police administrative relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés*

Les informations relatives à ce point sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale du 12 novembre 2024.

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Assemblée générale ordinaire de la CILE
4. Assemblée générale ordinaire de Crédialys
5. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2025 - Arrêt
6. Taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des immondices pour l'exercice 2025
7. Ordonnance de police administrative relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés
8. Occupation de bâtiment - Convention à conclure avec l'ASBL Œuvres Paroissiales du Doyenné de Horion-Hozémont - Décision
9. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des informations suivantes:

1. Le Service Public de Wallonie a rendu exécutoire les délibérations du Conseil communal du 30 octobre 2024 fixant le taux des taxes additionnelles à l'IPP et au Précompte immobilier

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Assemblée générale ordinaire de la CILE

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que la CILE tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 28 novembre 2024 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Plan stratégique 2023-2025 – 1ère évaluation et ajustement budgétaire 2025 – Approbation
2. Cooptation d'un délégué du personnel - Approbation
3. Lecture du procès-verbal – Approbation

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE.

4. Assemblée générale ordinaire de Crédialys

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que Crédialys tiendra son assemblée générale extraordinaire le jeudi 28 novembre 2024 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Composition de l'assemblée
2. Exposé de Monsieur le Président: Processus d'obtention de l'agrément définitif de la Société wallonne de crédit social
3. Délibération et résolutions
4. Dépôt de la coordination des statuts
5. Pouvoirs conférés à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions prises par l'assemblée générale

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de Crédialys.

5. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2025 - Arrêt

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique le taux de couverture des coûts a été fixé à 98% pour l'année 2024. Elle rappelle aux Conseillers que c'est la règle du coût-vérité qui est d'application et que la Commune doit se trouver dans une fourchette de 95 et 110%.

Madame Thirionet indique qu'à son sens, l'augmentation des prix n'est pas juste car Intradel fait des bénéfices. C'est donc le citoyen qui doit payer.

Madame Devillers répond que la Commune de Fexhe n'est pas un cas isolé.

Monsieur Missaire demande si l'augmentation de ce jour n'est pas due aux années précédentes. Madame Devillers répond favorablement et précise que le Collège a préféré limiter les augmentations en cours de mandature. De plus, elle ajoute que les coûts d'Intradel ont augmenté de 10%.

Monsieur le Bourgmestre propose d'arrêter le taux de couverture.

À l'unanimité, le Conseil arrête le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du budget 2025 (98%).

6. Taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des immondices pour l'exercice 2025

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers annonce d'emblée une augmentation de la taxe par rapport à l'année dernière. Elle s'explique par l'augmentation des tarifs d'Intradel, de près de 8,8% par rapport à 2024.

La Commune de Fexhe n'est pas un cas isolé. En effet, l'ensemble des communes sont contraintes de procéder à ces majoritions.

Madame Devillers donne lecture des augmentations de la taxe:

- Pour la partie forfaitaire:
 1. Isolé: 95,00 euros (inchangé par rapport à 2024),
 2. Ménage de 2 personnes: 115,00 euros (2024: 105€),
 3. Ménage de 3 personnes: 130,00 euros (2024: 115€),
 4. Ménage de 4 personnes et plus: 135,00 euros (cette tranche n'existait pas en 2024),
 5. Commerçant: 50,00 euros (2024: 40€)
 6. Second résident: 80,00 euros (2024: 40€)
- Pour la partie proportionnelle:
 1. Levée supplémentaire: 1,00 euro (2024: 0,80€)
 2. Kilogramme supplémentaire (résiduel):
 - jusqu'à 100 kg: 0,25€
 - de 100 à 500 kg: 0,42€
 - au-delà de 500 kg: 0,80€
 3. Kilogramme supplémentaire (organique): 0,08 euro

Madame Devillers indique enfin que le nombre de levées diminue pour passer de 36 à 26. Les conteneurs seront donc vidangés une semaine sur deux.

Monsieur Missaire relève qu'il s'agit d'une belle augmentation par rapport au service qui diminue. Celui-ci est divisé par deux, pour un montant identique.

Madame Nachtergaele indique qu'en pratique, lors du passage des camions, il n'y a pas beaucoup de poubelles à rue. Elle invite d'ailleurs l'assemblée à le constater.

Monsieur Leblanc précise qu'ailleurs, l'augmentation est de 30%.

Sur ce point, Madame Malchair ajoute que, lors de la réunion zéro-déchet de ce jour avec Intradel, la représentante de l'intercommunale a expliqué qu'en réduisant le nombre de passages, cela a permis de limiter l'augmentation des coûts à 10%.

Madame Thirionet dit que ce n'est pas juste de la part d'Intradel.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des immondices pour l'exercice 2025.

À l'unanimité, le Conseil adopte la taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des immondices pour l'exercice 2025.

7. Ordonnance de police administrative relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés

La taxe immondices pour l'exercice 2025 vient d'être adoptée, Monsieur le Bourgmestre précise que cette dernière engendre l'adoption, comme chaque année, d'une ordonnance de police prévoyant les modalités des collectes et les sanctions en cas de non-respect.

Cette ordonnance est identique à celles des années précédentes.

Monsieur le Bourgmestre propose l'ordonnance de police.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'ordonnance de police.

8. Occupation de bâtiment - Convention à conclure avec l'ASBL Oeuvres Paroissiales du Doyenné de Horion-Hozémont - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair précise qu'il s'indique de procéder au renouvellement de la convention entre le Doyenné et l'Administration communale pour l'occupation du bâtiment situé à Voroux-Goreux. Pour rappel, les lieux sont occupés par l'unité scout de Fexhe.

Ce renouvellement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. En effet, la convention a été conclue en 2018, mais n'a pas été renouvelée conformément à la procédure prévue. Cependant, l'unité scout a continué à occuper les lieux. Il convient donc de régulariser cette situation.

Monsieur Missaire indique qu'il serait bon de signaler aux scouts de procéder à l'entretien de la cour. Madame Malchair indique qu'elle fera passer le message.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le renouvellement de convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte le renouvellement de la convention d'occupation d'un bâtiment, à dater du 1^{er} décembre 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

9. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2024.

Avant de lever la séance, Madame Thirionet tient à remercier le Collège pour le travail réalisé durant cette mandature. À son tour, Monsieur le Bourgmestre remercie les Conseillers.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h21.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE